

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 84-1134/PR/RI portant arrêt définitif des comptes de l'exercice budgétaire 1982, de la Régie des Eaux.

n° 84-1134/PR/RI

Ministère

Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication

22 août 1984

Numéro JO

n° 8 du 30/08/1984

Date du numéro

30 août 1984

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n° 77-001 et n° 77-002 du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n° LR/77-008 du 30 juin 1977

**VU** le décret n° 82-041/PREdu 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

**VU** la délibération n° 475/7e L du 24 mai 1968 portant réglementation comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre a chargés de l'exécution du budget de l'État et des budgets annexes

**VU** la délibération n° 306/7e L du 28 décembre 1972 portant création de la Régie des Eaux

**VU** la loi n° 27/AN/83/ le L du 3 février 1983 portant création de national des Eaux

**VU** le décret n° 83-015/PR/MI du 23 février 1983 portant statuts de l'ONED

**VU** le décret n° 84-069/ PRE du 4 juillet 1984 confiant à M. le Premier Ministre les fonctions de chef du gouvernement pendant l'absence du Président de la République

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 août 1984 .

## TEXTE INTÉGRAL

ARRETE Article Premier : Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre de l'exercice budgétaire 1982 sont arrêtées comme suit

- Recettes avec les produits des emprunts..... 842.169.488
- Dépenses..... 713.612.288
- Excédent ..... 128.557.200.

### Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué exécuté partout où besoin sera.

